









contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél/fax 01 48 53 31 45 – voide@aliceadsl.fr

communiqué de presse du 11 Avril 2008

Le CMMP retarde le chantier de dépollution-démolition de son ancienne usine de broyage d'amiante à Aulnay-Sous-Bois (93)

REUNION PUBLIQUE LE 16 AVRIL 2008

La tentative de l'ancien industriel CMMP (Comptoir des Minéraux et Matières Premières) d'annuler l'arrêté préfectoral du 05/08/2004 qui le contraignait à désamianter le site conformément au code de l'environnement a échoué : seule une partie de son article 2-1 est annulée et le jugement du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise du 04/07/2007 lui impose « de faire disparaître toute trace d'amiante dont la présence est imputable au fonctionnement de l'ancienne usine de broyage d'amiante ».

Le 19 Octobre 2007, lors d'une réunion en Préfecture, son secrétaire général avait pris des engagements :

- Le permis de démolir et le plan de retrait amiante seraient examinés conjointement
- Des avant-projets seraient soumis aux trois ministères concernés (Santé/Écologie/Travail)
- Le CMMP, ancien exploitant chargé de la dépollution et KAPA, nouveau propriétaire chargé de la démolition, s'étaient engagés à présenter aux autorités un avant-projet commun de travaux avant la fin de l'année 2007
- Ces avant-projets seraient soumis à la discussion avant tout dépôt officiel de demande de permis de démolir et de plan de retrait amiante. Dans ce cadre, les associations, enfin reconnues comme des interlocuteurs incontournables et compétents, seraient consultées.
- Une réunion de concertation avec les associations était prévue dès Janvier 2008.

Les Associations avaient approuvé cette démarche et ont rappelé une nouvelle fois à toutes les autorités concernées par lettres les 31 Octobre et 10 Décembre 2007, qui resteront sans réponse, que :

- la réglementation impose le confinement étanche_de la zone à traiter, ce qui, sur ce chantier, implique le confinement extérieur de chaque bâtiment pour empêcher les poussières d'amiante de s'en échapper.
- ce **confinement extérieur**, contrairement aux allégations du maître d'œuvre sur FR3 le 24 Novembre 2007, est non seulement **réalisable** mais techniquement **courant** (exemples : Tour de la Cité de l'Air Porte de Vanves et tour Olivier de Serres dans le 15^{ème} à Paris).

Fin Février, elles découvrent qu'aucun avant-projet n'est en cours. Mieux, le CMMP et l'agence KAPA ne se sont même pas encore concertés. Le Préfet, relancé, nous répond sans répondre sur l'essentiel (les prélèvements à coeur des briques, à l'extérieur des murs, dans le sol et sur la toiture ; la réglementation Amiante, le confinement extérieur, etc ...). Au lieu d'imposer au pollueur le respect de la réglementation sur le retrait de l'amiante friable, il lui donne raison en laissant entendre qu'on pourrait se contenter à la place d'un simple « dépoussiérage » (version chantier à ciel ouvert).

Le Préfet attend ...!

- il attend la position des Ministères!
- il attend le bon vouloir du CMMP!

Ce dernier, après avoir multiplié les procédures en justice pour tenter d'échapper à ses responsabilités de pollueur retarde à nouveau les travaux. Et à l'inertie du pollueur s'ajoute l'inertie du Préfet qui prend prétexte de son ignorance technique. Tout ceci ressemble fort à de la complaisance. Les tergiversations officielles sur ce chantier de désamiantage durent depuis 3 ans et nous venons de perdre à nouveau 6 mois sur le calendrier.

Ainsi se profile une troisième rentrée scolaire dans des locaux provisoires aux frais du contribuable – déjà 3.2 millions d'euros – sans que l'ancienne Municipalité n'ait envisagé d'en demander le moindre remboursement au pollueur. Le site, lui, continue de se dégrader, devenant de plus en plus dangereux tant par le risque d'échappement, en cas de grand vent, des poussières nocives de ses bâtiments passoires, que par la dislocation du toit menaçant les usagers des pavillons, du cimetière et des rues mitoyennes. Une photo visible sur un site internet aulnaysien confirme la chute récente de plaques d'amiante-ciment sur le sol de la cour de l'usine.

Ce retard de chantier est vécu tant par les victimes que par les riverains comme intolérable. Les associations réclament de la fermeté de la part du Préfet qui détient le pouvoir de mettre en demeure le pollueur de respecter ses engagements.

Elles appellent à la mobilisation et à une REUNION PUBLIQUE :

MERCREDI 16 AVRIL 2008 à 19 heures

A la salle Gainville (parc Gainville – 20 rue de Sevran) à Aulnay-Sous-Bois